

## [Text]

and responsive system that involved the whole accounting profession and other interested parties could be established. CGA Canada registered concern but accepted the situation because it was said to be expressly temporary.

## • 1620

In 1981, with no apparent movement to open up standards-setting, CGA Canada fostered the establishment of the Accounting Standards Authority of Canada, an organization designed to be open to input from all accountants, business, regulators, and other concerned Canadians. The Accounting Standards Authority of Canada has done some very worthwhile conceptual work, but its standard development efforts have been thwarted by the fact that the CICA were not willing to join in the multi-party process.

In 1983, CGA Canada met with the then Minister of Consumer and Corporate Affairs to register its concern about the standards-setting system. We were supported in this Society of Management Accountants of Canada. In correspondence circulated to this committee, the then Consumer and Corporate Affairs Minister wrote:

The Society of Management Accountants has also written to me regarding this matter. I am of the opinion that the various accounting associations could and should participate in the process of setting acceptable uniform standards.

Since the mid-1980s, contrary to the wishes of the CICA, both CGA Canada and Society of Management Accountants have been full participants in the international accounting standards-setting process. In 1989, the CICA served notice that it intended to update its charter. We supported this because their act dates back to 1902; and like our own act of 1913, it is time to update old provisions. However, when we saw the proposed sweeping powers passed by the CICA general meeting, we were aghast. In the first version shown to us, the CICA proposed many unacceptable things. Among them were: (1) to establish and improve standards of financial reporting to the benefit of the public, government, business, and the profession; and (2) to promote and co-ordinate strategic planning for the profession.

To us, this had the potential of affecting the whole gamut of public functions and also the whole Canadian accounting profession. These kinds of sweeping powers should not be in a private bill, and accordingly we registered our objections immediately. Most of our objections were dealt with in negotiations between ourselves and the institute.

In January 1990, CGA Canada appeared before the Senate Standing Committee on Banking, Trade and Commerce about the CICA bill. At that meeting, under the urging of the committee and with the agreement of the

## [Translation]

disposition devait donc être temporaire jusqu'à ce qu'il soit possible d'établir un système plus ouvert et plus dynamique englobant l'ensemble de la profession comptable et les autres parties intéressées. CGA Canada avait alors exprimé son inquiétude, mais avait accepté la situation parce qu'elle était, paraît-il, expressément temporaire.

En 1981, puisqu'il devenait évident que le processus d'élaboration des normes n'allait pas s'ouvrir, CGA Canada a contribué à la création de l'Office des normes comptables du Canada, une organisation destinée à favoriser la participation des comptables, des hommes d'affaire, des organismes de réglementation et de tous les autres Canadiens intéressés. L'Office des normes comptables du Canada a fait un travail théorique très utile, mais ses efforts pour modifier le processus d'établissement des normes ont été contrés par le refus de l'ICCA de participer à ce processus tripartite.

En 1983, CGA Canada a rencontré le ministre de la Consommation et des Corporations de l'époque pour se plaindre du régime d'établissement des normes, avec l'appui de la Société des comptables en management du Canada. Dans une lettre distribuée au Comité, le ministre écrivait alors:

La Société des comptables en management du Canada m'a également écrit à ce sujet. Je suis d'avis que les divers organismes comptables peuvent et doivent participer au processus d'établissement de normes acceptables, s'appliquant uniformément à chacun d'entre eux.

Depuis le milieu des années 80, contrairement à ce que voulait l'ICCA, CGA Canada et la Société des comptables en management participent à part entière au processus international de normalisation comptable. En 1989, l'ICCA a signalé qu'il comptait mettre à jour son règlement interne. Nous étions tout à fait d'accord avec cette démarche parce que la loi qui régit l'activité de l'Institut remonte à 1902 et, comme notre propre loi, qui date de 1913, il est temps de mettre à jour ses dispositions désuètes. Cependant, nous avons été tout à fait abasourdis de voir que l'ICCA avait adopté, en assemblée générale, une proposition qui lui accordait des pouvoirs très vastes. Dans la première version dont nous avons pris connaissance, l'ICCA faisait de nombreuses propositions tout à fait inacceptables. Il voulait notamment: (1) établir et améliorer les normes d'information financière utilisées par le grand public, le gouvernement, les entreprises et la profession; et (2) promouvoir et coordonner la planification stratégique pour l'ensemble de la profession.

D'après nous, ces nouveaux pouvoirs pourraient avoir une influence sur l'ensemble des fonctions à caractère public, ainsi que sur toute la profession comptable au Canada. Ces pouvoirs très vastes ne devraient pas être inclus dans un projet de loi d'intérêt privé; c'est pourquoi nous avons immédiatement fait part de nos objections. La plupart d'entre elles ont ensuite été apaisées grâce aux négociations que nous avons menées avec l'Institut.

En janvier 1990, CGA Canada a comparu devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce pour discuter du projet de loi concernant l'ICCA. Au cours de cette rencontre, sous la pression du Comité et avec